



United Nations  
Educational, Scientific and  
Cultural Organization

Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture

Organización  
de las Naciones Unidas  
para la Educación,  
la Ciencia y la Cultura

Организация  
Объединенных Наций по  
вопросам образования,  
науки и культуры

منظمة الأمم المتحدة  
للتربية والعلم والثقافة

联合国教育、  
科学及文化组织

**Discours de M. Koïchiro Matsuura, directeur général de l'UNESCO,  
à l'occasion de l'ouverture de la troisième session  
du Comité intergouvernemental du patrimoine culturel immatériel**

**Istanbul (Turquie), 4 novembre 2008**

Monsieur le Ministre de la culture et du tourisme de la République de Turquie,  
Monsieur le Président du Comité,  
Monsieur le Président de l'Assemblée générale des États parties à la Convention,  
Monsieur le Président du Conseil exécutif de l'UNESCO,  
Membres éminents du Comité,  
Mesdames et Messieurs,

C'est avec une grande émotion que je me joins à vous ce matin pour inaugurer la troisième session du Comité intergouvernemental de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel.

Permettez-moi tout d'abord d'exprimer ma gratitude envers les autorités turques, qui nous accueillent dans le cadre fascinant de la vieille ville d'Istanbul. Le Gouvernement turc et le Ministre de la culture, Ertuğrul Günay, n'ont ménagé aucun effort pour rendre cette session aussi mémorable et fructueuse que possible et leur aimable hospitalité est très appréciée.

Je saisis cette occasion de vous féliciter, Monsieur le Ministre, pour la désignation d'Istanbul comme l'une des trois Capitales européennes de la culture 2010.

Permettez-moi aussi de souhaiter chaleureusement la bienvenue au Président du Comité et Vice-Président de la Commission nationale turque pour l'UNESCO, Osman Faruk Loğoğlu. Vous avez apporté un appui sans faille aux organes directeurs de cette Convention depuis sa création, notamment en tant que Rapporteur de la première session de l'Assemblée générale des États parties et de sa première session extraordinaire. Je ne doute pas que vous vous acquitterez de vos responsabilités en tant que président de ce Comité avec une grande diligence doublée d'une grande sagesse.

L'attachement de ce pays au patrimoine est profond et remonte loin. Le Gouvernement de la Turquie, terre riche en patrimoine culturel, s'attache tout spécialement à prendre soin de ses trésors matériels et immatériels. Outre les neuf sites du patrimoine mondial, notamment les zones historiques d'Istanbul, la Turquie s'enorgueillit de deux chefs-d'œuvre du patrimoine culturel immatériel de l'humanité : le Sema, cérémonie Mevlevi, et l'art des Meddah, conteurs publics, respectivement inscrits sur la Liste en 2003 et en 2005.

J'aimerais vous rappeler à tous qu'Istanbul a joué un rôle important dans la création de notre Convention. La Déclaration d'Istanbul adoptée en septembre 2002 par 74 ministres, réunis dans cette ville à l'occasion de la troisième Table ronde des Ministres de la culture organisée sous l'égide de l'UNESCO pour débattre sur le thème « Patrimoine culturel immatériel : miroir de la diversité culturelle », a marqué une étape déterminante dans sa genèse. Lors de cette conférence, les ministres participants ont exprimé leur volonté politique en se disant prêts [je cite]

« (...) dans un esprit de coopération constructive, à participer aux débats de la prochaine réunion intergouvernementale d'experts en vue d'entreprendre l'élaboration d'un avant-projet de cette Convention ». (Fin de citation)

Une fois reçue cette approbation, le travail de conception de cette Convention a débuté.

Excellences,  
Mesdames et Messieurs,

Je suis heureux d'avoir à mes côtés le Président de la deuxième Assemblée générale, Chérif Khaznadar, dont la loyauté et l'appui sans faille au cours de l'élaboration et des premières années d'existence de la Convention ont été très appréciés par l'UNESCO et par moi-même à titre personnel. Sous sa direction avisée, l'Assemblée générale a été en mesure d'adopter les premières Directives opérationnelles pour la mise en œuvre de la Convention et donc de se donner les moyens d'entamer la phase suivante de son existence, comme nous le verrons dans quelques minutes.

Je suis également ravi de saluer Olabiyi Babalola Joseph Yaï, président du Conseil exécutif de l'UNESCO, dont l'attachement aux valeurs de la Convention nous donne à tous beaucoup de force.

Enfin, mais ce n'est pas le moins important, j'aimerais exprimer mes sincères remerciements à tous les membres du Comité qui assistent à cette session, aux représentants des États parties et non parties à la Convention, ainsi qu'à tous les représentants d'ONG présents aujourd'hui, pour leur appui indéfectible à notre action.

Excellences,  
Mesdames et Messieurs,

Lorsque je suis devenu Directeur général de l'UNESCO, en 1999, je me suis donné pour priorités de revitaliser l'action menée par l'Organisation au service du patrimoine vivant et de sensibiliser la communauté internationale à l'importance de sa sauvegarde. L'adoption de la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, le 17 octobre 2003, par la 32<sup>e</sup> session de la Conférence générale, a donc été pour moi une source d'intense satisfaction.

Aujourd'hui, nous vivons une autre étape historique dans la vie de la Convention.

Je suis ravi que nous entamions notre réunion au moment où le nombre d'États parties vient d'atteindre le seuil hautement symbolique de 100. En vérité, la succession rapide des adhésions depuis l'adoption de la Convention est aussi stupéfiante que gratifiante, car elle a permis son entrée en vigueur dès le 20 avril 2006. Il semble que cette tendance soit appelée à se poursuivre, puisque quatre autres États ont déjà déposé leur instrument de ratification. L'amélioration de la répartition et de l'équilibre géographiques des États parties est une autre source de célébration, car, plus que les chiffres, elle revêt en soi une importance vitale : en effet la coopération internationale, qui figure au cœur de la Convention, n'en sera que facilitée.

Dans quelques instants, comme vous le savez, nous allons assister à la création de la Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité, puisque l'ensemble des 90 éléments déjà proclamés chefs-d'œuvre du patrimoine oral et immatériel de l'humanité, répartis dans 70 pays y seront officiellement intégrés. C'est un événement qui fera date.

Autre étape marquante dans les travaux du Comité, il s'apprête à recommander à l'Assemblée générale d'autoriser un certain nombre d'organisations non gouvernementales à lui fournir des services consultatifs. Les trois Directives opérationnelles supplémentaires concernant le rayonnement de la Convention,

l'utilisation de l'emblème, ainsi que les moyens d'accroître les ressources du Fonds sont elles aussi capitales pour les activités qui seront menées à l'avenir au titre de la Convention. Dernier point, mais non le moindre, l'organe subsidiaire qui assumera la lourde tâche d'examiner les nominations présentées pour inscription sur la Liste représentative sera institué ici-même à Istanbul.

Je suis heureux d'annoncer que l'UNESCO a reçu de la part de 35 États 111 demandes d'inscription sur cette Liste représentative, qui seront examinées par le Comité à la fin de 2009. C'est la preuve de l'intérêt croissant que suscite partout dans le monde la sauvegarde du patrimoine vivant : toutefois, j'aimerais exprimer l'espoir que, à l'avenir, davantage d'États présenteront des demandes d'inscription, afin qu'il nous soit possible d'établir une Liste représentative équilibrée sur le plan de la représentation régionale.

Je ne doute pas qu'avec le temps, cette Liste conçue pour donner davantage de visibilité à notre patrimoine vivant contribuera à faire mieux prendre conscience de l'importance de celui-ci et fera naître un sentiment de fierté et de propriété collective parmi les populations qui en sont les dépositaires. C'est la clé de la transmission aux générations futures de ces formes d'expression irremplaçables et je suis honoré d'avoir été associé si étroitement à sa constitution.

C'est pendant la quatrième session du Comité que sera aussi créée la Liste de sauvegarde urgente : à ce propos, j'aimerais rappeler qu'il ne reste plus que quelques mois d'ici à la date limite de dépôt des candidatures pour inscription sur cette Liste, fixée au 16 mars 2009.

Avant d'en terminer, j'aimerais remercier à nouveau Reeks Smeets, qui nous a quittés en juillet dernier après cinq ans passés aux postes de chef de la Section du patrimoine immatériel et de secrétaire de la Convention, où il a excellé. J'aimerais aussi souhaiter la bienvenue à celle qui va lui succéder, Cécile Duvelle. Beaucoup d'entre vous le savent, Cécile a fait partie de mon Cabinet pendant neuf ans : entre autres tâches importantes, elle a été le point focal pour le Secteur de la culture, notamment pour la Convention de 2003. Elle est donc ici en terrain connu ! Compte tenu de son dévouement à l'UNESCO et de ses qualités personnelles et intellectuelles hors pair, je ne doute pas que Cécile contribuera de façon éminente à mettre en œuvre la Convention, sous la conduite de Françoise Rivière, sous-directrice générale pour la culture.

Excellences,  
Mesdames et Messieurs,

Votre programme est très chargé. Les tâches et responsabilités du Comité intergouvernemental sont nombreuses et importantes. Je vous souhaite donc tout le succès possible dans vos délibérations et vous remercie de votre attention.